

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2019  
~~~~~

BUDGET ANNEXE SOM 2019
DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

<u>Étaient présents ou représentés :</u>	M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Daniel JAUDON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur René GARRO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND
<u>Procurations :</u>	Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI à M. Georges PIERRUGUES, Mme Josette CUTANDA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Michel SAINTPIERRE, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO
<u>Excusés :</u>	Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL
<u>Absents :</u>	M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur David CABLAT, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération n°1838 du 21 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019, en particulier celui afférent au budget annexe du SOM ;

VU la délibération n°1930 du Conseil communautaire en date du 15 avril 2019 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe du SOM 2019 ;

VU la délibération n°2044 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2019 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe du SOM 2019 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SOM 2019 au sein des chapitres 011, 012, 023, 042 et 70 de la section de fonctionnement et au sein des chapitres 040 et 021 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'augmentation de crédit suivante à l'intérieur de la section de fonctionnement et l'augmentation de crédits suivante sur la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits en dépenses de 23 615 € sur l'article 6188 pour équilibrer la section de fonctionnement ;
- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur ce chapitre pour un montant de 70 150 € afin de rembourser les charges de personnel au budget principal ;
- **Chapitre 042 « Dotations aux amortissements »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 6811 pour un montant de 50 000 € après une mise à jour du logiciel de gestion de l'inventaire qui a repris des amortissements antérieurs non comptabilisés sur les années précédentes ;

- **Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** : il est proposé de procéder à une diminution de la part d'autofinancement pour un montant de 50 000 € ;
- **Chapitre 70 « Produits des services »** : il est proposé de procéder à une augmentation des crédits sur le compte 70872 pour le remboursement des frais de fonctionnement (33 500 €) et des frais de personnel (13 035 €) du budget principal vers le budget annexe SOM.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »** : il est proposé de procéder à une diminution de la part d'autofinancement pour un montant de 50 000 € suite à l'augmentation des recettes (amortissements) ;
- **Chapitre 040 « Dotations aux amortissements »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits sur le compte 6811 pour un montant de 50 000 € après une mise à jour du logiciel de gestion de l'inventaire qui a repris des amortissements antérieurs non comptabilisés sur les années précédentes ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée d'un montant de + 46 535,00 € au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de + 0 € au sein de la section d'investissement du budget annexe SOM 2019.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 2107 le 19/11/19 Publication le 19/11/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 19/11/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20191118-lmc1112964-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p style="text-align: center;">Louis VILLARET</p>
---	--

BUDGET ANNEXE SOM 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
70-70872 « Remboursement de frais par les budgets annexes et régies » (Recettes)		+ 46 535,00 €
011-6188 « Autres frais divers » (Dépenses)	- 23 615,00 €	
012-6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement » (Dépenses)	+ 70 150,00 €	
023-023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses)	- 50 000,00 €	
042-6811 « Dotation aux amortissements » (Dépenses)	+ 50 000,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-28182 « Matériel de transport » (Recettes)		+ 50 000,00 €
021-021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes)		- 50 000,00 €